

Paris, le 18 mars 2024

Monsieur le Président
FNSEA
11 rue de la Baume
75008 PARIS

N/Réf. : CNOV N°24/03042 JG/LV

Objet : exactions du syndicat ELB

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer du courrier que je cosigne avec le Président du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de Nouvelle Aquitaine à l'attention des vétérinaires du Pays Basque, victimes dans la nuit du mercredi 13 mars au jeudi 14 mars 2024 d'exactions de la part du syndicat d'éleveurs ELB.

Une ligne rouge a été franchie visant à contraindre par la force les vétérinaires du Pays Basque aux fins d'obtenir d'eux qu'ils prennent en charge les coûts sanitaires de la maladie hémorragique épizootique non couverts par les aides financières consenties par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, arguant de la nécessaire solidarité des vétérinaires au bénéfice de leurs clients éleveurs.

Cette action syndicale est intolérable et inacceptable. Elle méconnaît la solidarité intrinsèque de tout temps des vétérinaires à l'égard de leurs clients dont l'expression revêt des formes multiples mais qui a sans doute le défaut de n'être jamais ni valorisée, ni exposée publiquement et qui, par conséquent, passe inaperçue.

En tout état de cause, cette action syndicale violente a pour conséquence d'induire un climat d'insécurité auprès des vétérinaires, peu propice à la confiance nécessaire à toute relation de soins entre le vétérinaire traitant et les éleveurs au bénéfice desquels il prend en charge la santé des animaux. Si les vétérinaires n'ont plus l'assurance d'exercer leur métier en toute sécurité lorsqu'ils se déplacent dans les élevages et en toute indépendance professionnelle, je crains fort qu'ils se détournent d'un exercice contraignant, de moins en moins rentable, qui plus est devenu la source d'incivilités sinon de violences physiques. Les professionnels vétérinaires ne peuvent exercer la médecine et la chirurgie des animaux sans avoir la certitude que leurs interventions dans les élevages, de jour comme de nuit, se réalisent dans une parfaite et intangible sécurité.

Cette action, dont j'espère qu'elle est isolée, qui nécessite que les représentants de la profession agricole s'en désolidarise, est un élément supplémentaire perçu durement par la profession vétérinaire dans le détricotage des liens entre les éleveurs et les vétérinaires.

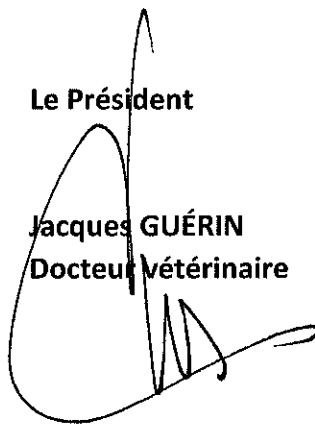
Elle vient s'ajouter aux blocages actuels relatifs aux évolutions du suivi sanitaire permanent des élevages, concernant la pharmacie d'élevage et dernièrement les vellétés de revenir sur la rédaction des alinéas 6° et 7° de l'article L 243-3 du code rural et de la pêche maritime, dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole.

Je tiens à vous dire, solennellement, que l'Ordre des vétérinaires considère que la relation éleveur-vétérinaire atteint désormais un point de rupture. Je vous demande tout aussi solennellement d'exprimer auprès de la profession vétérinaire votre désapprobation face à ces agissements inacceptables.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jacques GUÉRIN
Docteur vétérinaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by the name 'GUÉRIN' and a flourish.